



Pour le compte de



**GRENOBLE - ALPES
MÉTROPOLITAIN**

Contrat 0494130 / 80

Adresse desservie
MOUMM ABONNE TYPE
AVENUE AMBROISE CROIZAT
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

SOCIETE PUBLIQUE LOCALE
www.eauxdegrenoblealpes.fr

Nous contacter

04 57 04 06 99

Espace Abonnés sur notre site internet

Courriers

SPL Eaux de Grenoble Alpes

6, rue Colonel Dumont CS 80138

38003 Grenoble Cedex 1

Accueil

111 avenue Ambroise Croizat 38400 St Martin d'Hères

Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-17h. Fermé jeudi après-midi

MOUMM ABONNE TYPE
AVENUE AMBROISE CROIZAT
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

facture individuelle n° 102699158 du 1er février 2019

Message(s)

Votre consommation	120 m ³	€ TTC
Production et distribution de l'eau potable		159,38
Collecte et traitement des eaux usées		163,85
Organismes publics		53,98
Total		377,21

NET A PAYER

377,21

Prix au litre : 0,00290 € TTC (hors parts fixes)

Montant total des parts fixes : 28,80 € TTC

Facture à régler au plus tard le

Règlement sans escompte

Modalités de paiement à votre disposition au verso du TIP SEPA

« Tout retard de paiement expose à des pénalités au moins égales à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi qu'au versement, pour les abonnés concernés, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros selon le décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012 »

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR80ZZZ455343
RUM : TIPO0158100000004941300102699158

MOUMM ABONNE TYPE
AVENUE AMBROISE CROIZAT
38400 SAINT-MARTIN-D'HÈRES

Montant : 377,21 €

Date, lieu et signature

TIP SEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel: en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SPL Eaux de Grenoble Alpes à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SPL Eaux de Grenoble Alpes. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué**

Eaux de Grenoble Alpes
87077 LIMOGES CEDEX 9

004304941301 ABONNE TYPE

001581004105 36000000004941300102699158939151

37721

SPL Eau de Grenoble Alpes Société Publique Locale au capital de 7 056 000 euros, N°TVA intra : FR34799344189, RCS Grenoble : 79934418900011, Code APE : 3600Z ICS : FR80ZZ455343

Détail de votre facture

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Part fixe - Métropole - DIAMETRE 15	du 01/01/19 au 31/12/19
Consommation - Métropole - 1 À 15M3/AN	du 01/01/19 au 31/12/19
Prélèvement ressource eau - Agence de l'eau	du 01/01/19 au 31/12/19

Sous-total

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Part fixe - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19
Consommation assainissement collectif - Métropole	du 01/01/19 au 31/12/19

Sous-total

ORGANISMES PUBLICS

Lutte contre la pollution - Agence de l'eau	
Modernisation des réseaux - Agence de l'eau	

Sous-total

Volume à facturer

120

Quantité	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
2	10,000000	20,00	5,50	21,10
120	1,033300	124,00	5,50	130,82
120	0,058900	7,07	5,50	7,46
		151,07		159,38
2	3,500000	7,00	10,00	7,70
120	1,182900	141,95	10,00	156,15
		148,95		163,85
120	0,270000	32,40	5,50	34,18
120	0,150000	18,00	10,00	19,80
		50,40		53,98

Total général hors taxes	350,42 €
Montant TVA 5,50 % acquittée sur les débits	10,09 € pour un total HT de 183,47 €
Montant TVA 10,00 % acquittée sur les débits	16,70 € pour un total HT de 166,95 €
Total général TTC	377,21 €

NET A PAYER

377,21

Explications

PART(S) FIXE(S) :
Redevance(s) de frais et/ou d'abonnement(s) et/ou de location et entretien compteur.
EAU POTABLE :
Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.
EAUX USEES :
Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement en station d'épuration.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES :
Société Publique Locale, opérateur 100% public de tout ou partie du service de l'eau.
GRENOBLE-ALPES METROPOLE :
Collectivité territoriale organisatrice, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain.
REDEVANCE PRELEVEMENT :
Redevance collectée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC), établissement public

d'Etat, qui aide financièrement les communes à s'équiper d'ouvrages pour préserver les ressources et qui subventionne les travaux d'alimentation en eau potable des communes rurales.
LUTTE CONTRE LA POLLUTION et MODERNISATION DES RESEAUX :
Redevances collectées par l'Agence de l'Eau RMC pour aider financièrement les communes à lutter contre la pollution.

VOIES DE RECOURS :
Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal à 10 000 € et le tribunal de grande instance au-delà de ce seuil.

Modalités de paiement

- Mensualisation ou prélèvement simple. Demandez-nous un mandat SEPA !
- Carte Bancaire en ligne sur www.eauxdegrenoblealpes.fr
- TIP à dater et signer. Joindre un RIB la première fois
- Chèque libellé à Eau de Grenoble Alpes et joint au TIP non signé
- Virement (BIC) CEPAFRPP382 / (IBAN) FR76 1382 5002 0008 0080 5233 944
- Espèces sans frais à La Poste à l'aide du code barre ci-dessous



TREP8049413001026991580003772140